

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Aide à l'achat de Vélo à assistance électrique : Orléans Métropole reconduit et élargit le dispositif



A l'heure de la transition écologique et pour faciliter toujours plus les déplacements urbains et la pratique du vélo (dont la part modale, sur notre territoire, est l'une des plus élevées de France avec 5,5% des déplacements effectués à vélo), Orléans Métropole aide ses habitants à investir dans un vélo à assistance électrique. Proposé depuis le mois d'octobre 2017, sous la forme d'un « Chèque VAE » (Vélo à Assistance Électrique), ce dispositif était jusqu'ici accessible aux personnes dont le quotient familial CAF est inférieur à 1 200€/mois. Pour toucher un public plus large et pour offrir aux usagers une alternative cohérente et plus simple à l'aide actuellement proposée par l'État (qui a évolué au 1er février), Orléans Métropole a choisi de suspendre le dispositif pour mieux le reconduire et l'élargir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018. **A compter de cette date, toutes les personnes dont le quotient familial CAF est inférieur à 2 000 € / mois deviennent éligibles** (près de 50% des habitants d'Orléans Métropole) et peuvent bénéficier d'une réduction immédiate pouvant aller jusqu'à 300€ (subvention de 25% du coût d'achat TTC du vélo), à faire valoir auprès des vendeurs partenaires\* (listes ci-dessous). Pour en bénéficier, il suffit de remplir et déposer un dossier (accessible sur le site d'Orléans Métropole) avant de procéder à l'achat du vélo à assistance électrique. Ce « chèque VAE », valable pendant 1 mois, est nominatif et non cessible.

#### Qui est concerné ?

Les habitants de l'une des 22 communes d'Orléans Métropole, majeurs, dont le quotient familial CAF est inférieur à 2 000 € /mois (50% de la population). Une seule subvention sera attribuée par personne et elle ne pourra pas être renouvelée. Les « chèques VAE » sont distribués dans la limite des crédits disponibles.

#### Comment obtenir son « chèque VAE » ?

1. Télécharger un dossier sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)
2. Constituer un dossier : pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif CAF ou dernier avis d'imposition et règlement signé
3. Déposer le dossier complet à la vélo'station rue Copernic, près de la station Tram A Gare d'Orléans ou en agence commerciale Tao au 4 rue de la Hallebarde à Orléans
4. Récupérer immédiatement son « chèque VAE » si le dossier est complet et éligible
5. Acheter un vélo électrique sous un mois pour profiter de la réduction immédiate

#### Vélocistes partenaires (liste susceptible d'évoluer, pour plus d'informations : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr))

- Cyclable, 12 rue Royale à Orléans
- Mondovelo, 53 Rue des Chabassières à Orléans
- Decathlon, Avenue Roger Secrétain à Orléans
- DFJ location, 95 rue du Faubourg Bannier à Orléans
- Cycles Tabard, 117 Avenue Charles Péguy à Saint-Jean-de-Braye
- Cycles Meira, 447 rue Marcel Belot à Olivet
- Culture Vélo, 1065 Route Nationale à Saran
- Wheel Free, 44 rue du Général De Gaulle à Saint-Jean-le-Blanc